



**MUNICIPALITÉ
DE CHÉSÈREX**

Tél. 022 369 90 40
Fax 022 369 90 49
E-mail: greffe@cheserex.ch
Internet: <http://www.cheserex.ch>

PREAVIS MUNICIPAL

25/2007

BUDGET 2008

Municipal responsable : M. Jacques Ansermet, syndic

Budget 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'établissement du budget de fonctionnement pour l'année 2008 est basé sur un taux d'imposition de CHF 0.40 par franc à l'Etat, selon l'adoption de l'arrêté d'imposition 2008 prise par le Conseil communal dans sa séance du 27 septembre 2007.

Ce budget 2008 totalise CHF 9'887'867.00 aux charges pour CHF 8'995'400.00 aux produits, avec un montant d'amortissements de CHF 720'777.00.

Le déficit avant amortissements est de CHF 171'690.00

Le déficit après amortissements est de CHF 892'467.00.

Ce déficit budgétaire peut être qualifié de très important. Il ne représente cependant que 9.03 % des charges du budget 2008. Il faut aussi souligner que l'augmentation de la facture sociale (y compris l'enseignement spécialisé) entre les budgets 2007 et 2008 est de CHF 1'041'700.00, soit un montant largement supérieur au déficit annoncé !

D'autre part, en comparant les budgets et les comptes 2004, 2005 et 2006, on note qu'il y a de grandes différences entre les prévisions budgétaires et les comptes bouclés :

Année 2004

Budget : CHF – 433'890.00; comptes : CHF 1'381'105.75; différence : CHF 1'814'995.75

Année 2005

Budget : CHF – 239'800.00; comptes : CHF 631'791.50; différence : CHF 871'591.50

Année 2006

Budget : CHF – 574'800.00; comptes : CHF 604'480.75; différence : CHF 1'179'280.75

Ces chiffres montrent bien que les budgets ne sont pas les comptes et que la plus grande prudence est de mise lors de l'établissement de ces prévisions.

Nous constatons aussi que les budgets 2004 à 2006 prévoyaient tous des déficits budgétaires compris entre CHF – 239'800.00 et CHF – 574'800.00. Seul le budget 2007 envisageait un bénéfice de CHF 77'150.00. Ce déficit 2008 est donc environ deux fois plus important que la moyenne des déficits 2004, 2005 et 2006.

Comme annoncé dans le préavis de l'arrêté d'imposition 2008, notre taux maintenu à CHF 0.40 nous permettra, au mieux, d'équilibrer les comptes 2008. Il faudra alors revoir notre fiscalité, afin de conserver une marge d'autofinancement qui ne serve pas qu'à absorber nos amortissements obligatoires, mais aussi permettre quelques investissements. La Municipalité de Chésèrex souhaite poursuivre le financement de la commune avec un taux d'impôt inchangé, afin que le déficit soit issu des comptes bouclés et non d'une prévision budgétaire.

Les considérations générales énoncées ci-dessus expliquent et relativisent le montant du déficit prévu pour le budget 2008. L'adage populaire qui dit qu'un budget est une somme exacte de données fausses est d'autant plus pertinent.

./.

Budget 2008

Les variations les plus significatives par rapport au budget 2007 sont les suivantes :

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**10. Autorités****10.300.00 Traitements, jetons présence**

Augmentation de CHF 15'000.00 pour adapter ce poste au temps de présence toujours plus important de la Municipalité, pour assurer le suivi des affaires communales et régionales.

11. Administration**11.301.00 Traitement secrétaires**

Augmentation de CHF 5'000.00 suite à la réorganisation du secrétariat avec deux personnes totalisant 110 % de présence et en fonction de la réalité des comptes 2006.

11.301.01 Traitement auxiliaires

Diminution de ce poste de CHF 9'000.00, ces tâches pouvant être assurées par les deux secrétaires.

13. Service du Personnel & des assurances**13.303.00 Cotisations AVS-AI-APG-AC-AF****13.304.00 Caisse de pension****13.305.00 Assurances maladie & accidents**

Diverses plus-values de CHF 8'000.00, CHF 3'000.00 et CHF 2'000.00 en relation avec les augmentations des traitements cités aux postes 10.300.00 et 11.301.00.

14. Service des intérêts généraux**14.318.20 Honoraires divers, y c. mensur. & P.D.Com**

Diminution de ce poste de CHF 20'000.00, l'essentiel des frais du plan directeur communal étant payé.

14.318.30 Frais STI

Diminution de ce poste de CHF 5'000.00, le nombre de demandes de permis de construire semblant baisser pour 2008.

14.352.00 Remb. & part. charges autres communes

Provision de CHF 12'000.00 pour l'éventuelle adhésion au Conseil régional.

14.365.01 Achat abonnement CFF**14.435.01 Vente des cartes journalières CFF**

Ces deux nouveaux comptes s'équilibrent entre les charges et les produits.

15. Affaires culturelles & loisirs**15.351.00 Part. à charges cant. (taxe séjour)****15.441.00 Office du tourisme (taxe séjour)**

Disparition de cette charge et de ce produit suite à l'abandon de ce poste par le canton.

15.365.03 Subvention Réseau « Famille accueil »

Augmentation de CHF 1'050.00 suite à la prise en charge des charges sociales pour les mamans de jour.

./.

Budget 2008

2. FINANCES**21. Impôts****21.318.00 Frais de perception des impôts/défalcons**

Adaptation partielle de ce poste aux frais réels des comptes 2006.

21.400.00 Impôts personnes physiques

Diminution de CHF 200'000.00 pour s'adapter aux comptes 2006 qui n'ont généré que CHF 3'564'973.55, tout en admettant une progression de 9.4 % entre 2006 et 2008. Cette estimation peut paraître optimiste, mais une progression de moins de 5 % par année est un facteur en phase avec le développement économique de la région.

21.401.00 Impôts personnes morales

Augmentation de CHF 900'000.00 en reportant le même montant que celui des comptes 2006, aucune raison objective n'imposant une modification à la hausse comme à la baisse. Ce montant est certes très élevé mais sa prise en compte est essentielle pour l'équilibre du budget. Une approche plus prudente aurait nécessité préalablement une augmentation d'impôts, ce que la Municipalité se refuse de faire pour les raisons évoquées plus haut.

21.404.00 Droits de mutation

Diminution de CHF 30'000.00, le nombre de demandes de permis de construire et donc de transactions immobilières semblant baisser pour 2008.

21.441.00 Part à des recettes cant. (gains imm.)

Diminution de CHF 55'000.00, pour les mêmes raisons que celles qui sont évoquées ci-dessus.

22. Service financier**22.352.00 Fonds de péréquation**

Augmentation de CHF 247'000.00 en fonction des données communiquées par le canton.

22.422.00 Revenus capitaux patrim. financier

Augmentation de CHF 30'000.00 suite au relèvement des intérêts des capitaux d'épargne.

3. DOMAINES & BÂTIMENTS**31. Terrains****31.301.00 Salaires**

Augmentation de CHF 10'350.00 pour tenir compte du deuxième employé engagé pour la voirie et les espaces verts.

31.314.00 Entretien des terrains + chemins AF

Diminution de CHF 5'000.00, ces équipements neufs ne nécessitant pas d'entretien onéreux pendant plusieurs années.

32. Forêts & Alpages**32.314.10 Exploitation**

Le budget du service des forêts indique une diminution de CHF 13'000.00 pour ce poste.

32.314.20 Entretien chalet Barillette & Pâturages

Diminution de CHF 10'000.00, ceux-ci étant prévus pour l'entretien du bâtiment qui abritait l'ancienne arrivée du télésiège, travaux réalisés en 2007.

32.314.21 Entretien chalet de Combe Gelée

Nouveau poste intégrant les frais courants du refuge de Combe Gelée.

32.331.00 Amort. obligatoire patr. administratif

Augmentation de CHF 64'500.00 concernant la participation au télésiège Dappes-Dôle pour CHF 9'500.00, l'acquisition du refuge de Combe Gelée pour CHF 48'000.00 et la réfection de la route de la baraque à Küffer pour CHF 7'000.00. Les CHF 10'000.00 déjà inscrits concernent l'aire de détente.

./.

Budget 2008

- 32.427.00 Revenus imm. patr. adm. chalet Combe Gelée**
32.427.01 Revenus imm. patr. adm. chalet Combe Gelée/bois etc
 Nouveaux postes intégrant les revenus de locations et de frais du refuge de Combe Gelée.
32.435.00 Vente de bois
 Le budget du service des forêts indique une augmentation de CHF 14'500.00 pour ce poste.
32.451.00 Part du Canton (subs. divers)
 Le budget du service des forêts indique une diminution de CHF 7'000.00 pour ce poste.

35. Bâtiments

- 35.301.10 Concierge des bâtiments + concierge Ecole**
 Diminution de CHF 67'500.00 suite à la stabilisation du poste de concierge des écoles.
35.311.00 Achat de mobilier & machines
 Diminution de CHF 5'000.00, la Municipalité estimant que ce service bénéficie de suffisamment de machines.
35.331.00 Amort. obligatoire patrim. administ.
 Augmentation de CHF 11'000.00 pour tenir compte de l'amortissement des travaux réalisés dans l'ancienne poste. Les autres amortissements concernent l'école En Praz Corbet pour CHF 240'000.00, l'aménagement du réfectoire sous l'école pour CHF 7'000.00 et les WC publics de la place communale pour CHF 3'000.00.
35.427.12 Rev. bât. patr. adm. salle gym/loyer (A/B)
 Diminution de CHF 54'000.00, suite à la construction de salles de gymnastique à Borex et à La Rippe, ce qui entraîne des suppressions de périodes louées à Chésereux.
35.436.00 Remb. de frais s/locations E. de Portes
 Diminution de CHF 36'700.00, pour les mêmes raisons que celles qui sont évoquées ci-dessus.

4. TRAVAUX**43. Routes**

- 43.301.00 Traitement empl. communal**
 Augmentation de CHF 20'700.00 pour tenir compte du deuxième employé engagé pour la voirie et les espaces verts.
43.315.00 Entretien de matériel & véhicule
 Diminution de CHF 3'000.00 pour tenir compte du coût réel des comptes 2006.
43.331.00 Amortissement obligatoire
 Augmentation de CHF 15'900.00 pour tenir compte de l'amortissement des travaux réalisés sur 15 chantiers, dont le total représente CHF 168'200.00.

44. Parcs, Esp. verts, Places sport, Cimetière**44.301.00 Salaires**

Augmentation de CHF 20'700.00 pour tenir compte du deuxième employé engagé pour la voirie et les espaces verts.

45. Ordures ménagères & déchets**45.301.00 Salaires**

Augmentation de CHF 10'350.00 pour tenir compte du deuxième employé engagé pour la voirie et les espaces verts.

45.331.00 Amort. obligatoire (tri-ordures)

Augmentation de CHF 13'467.00 pour tenir compte de l'amortissement concernant l'agrandissement du pont et la pose du portail automatique.

./.

Budget 2008

46. Egouts & Epuration**45.301.00 Salaires**

Augmentation de CHF 10'350.00 pour tenir compte du deuxième employé engagé pour la voirie et les espaces verts.

46.331.00 Amortissement obligatoire

Le bassin de rétention du Boiron étant entièrement amorti, ce poste disparaît.

46.380.00 Attribution au fonds de réserve

Montant permettant l'équilibre du compte, celui-ci ne devant générer ni perte ni bénéfice.

46.434.01 Taxe de raccordement + complémentaire

Diminution de CHF 10'000.00, le nombre de demandes de permis de construire et donc de taxes de raccordement semblant baisser pour 2008.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES**51. Enseignement primaire****51.352.00 Part à des charges communales/assoc.**

Charges supérieures de CHF 79'500.00 selon les indications du budget scolaire.

52. Enseignement secondaire**52.352.00 Part à des charges communales – E. de Portes**

Charges supérieures de CHF 93'500.00 selon les indications du budget scolaire.

52.352.01 Part à des charges communales – Nyon

Diminution de CHF 3'000.00 selon les indications du budget scolaire.

52.366.00 Frais de transport remb. aux élèves

Augmentation de CHF 1'500.00 suite à l'abandon du subventionnement direct du canton.

53.351.00 Enseignement spécialisé

Augmentation de CHF 264'700.00 pour ce poste qui représente une composante de la facture sociale. Cette plus-value est provoquée par la RPT (Répartition des Tâches entre la Confédération et les Cantons) dont les communes supportent une large part.

6. POLICE**60. Administration****60.301.00 Traitement Préposés aux poursuites**

Augmentation de CHF 5'000.00 pour ce poste suite à l'accroissement de travail de ce service.

60.452.00 Part des communes/préposés aux poursuites

Augmentation de CHF 5'000.00 pour ce poste suite à l'accroissement de travail de ce service.

62. Contrôle des habitants**62.351.01 Part à des charges cant. (taxes Passeports)****62.431.00 Emoluments divers**

Diminution de CHF 3'000.00 pour l'un et de CHF 6'000.00 pour l'autre en prévision d'une moindre demande de passeports, le poste 62.431.00 étant le paiement au guichet du contrôle des habitants.

65. Défense contre l'incendie**65.301.00 Solde du corps des sapeurs pompiers**

Diminution de CHF 5'000.00, l'année 2008 devant moins compter de manifestations nécessitant un service de parcage.

./.

Budget 2008

66. Protection civile**66.381.00 Attribution réserve abri collectif****66.465.00 Part pour abri versée par des tiers**

Diminution de CHF 12'000.00, le nombre de demandes de permis de construire et donc de taxes de compensation d'abri semblant baisser pour 2008.

68. Militaires**68.465.00 Versement de la troupe**

Prévision d'un versement de CHF 5'000.00 pour l'hébergement de la troupe durant l'Euro 2008.

7. SÉCURITÉ SOCIALE**71. Service social****71.365.00 Subvention à Instit. privées/OMSV**

Augmentation de CHF 5'000.00 essentiellement à cause de la RPT (Répartition des Tâches entre la Confédération et les Cantons) dont les communes supportent une large part.

72. Prévoyance sociale**72.351.00 Part à des charges cantonales (compl. AVS/AI)**

Augmentation de CHF 777'000.00 (!) du montant de la facture sociale qui atteint ainsi le chiffre record de CHF 3'400'000.00. Ce séisme économique mérite un développement : Il faut d'abord relever que ce même poste était budgétisé CHF 2'623'000.00 en 2007 et que la commune a reçu un décompte final pour l'année 2006 de plus de CHF 400'000.00 à payer durant l'année 2007.

Il reste cependant encore à expliquer une plus-value de CHF 377'000.00. Celle-ci est encore et surtout provoquée par la RPT (Répartition des Tâches entre la Confédération et les Cantons), une partie étant le fait de l'augmentation des coûts sociaux dans le canton. Il faut cependant signaler que l'accord signé entre le Conseil d'Etat et les Associations de communes (AdCV et UCV) ont fait économiser CHF 271'354.00 à la commune de Chésérax.

En conséquence, si le taux d'impôt doit être relevé dans notre commune, cela sera sans nul doute pour supporter cette énorme charge qu'est la facture sociale.

8. SERVICES INDUSTRIELS**82.411.00 Redevance de la CVE**

Bien que ce montant reste inchangé par rapport au budget précédent, il faut signaler que c'est la dernière fois que cette redevance sera versée. Elle concernera d'ailleurs l'année 2007, les versements étant retardés d'une année. En effet, il faudra dorénavant un règlement communal pour encaisser une taxe électrique, ce que nous n'avons pas choisi de faire.

./.

Budget 2008

Conclusion

Les principaux éléments que nous aurions pu citer dans cette conclusion ont été évoqués en avant-propos, afin de cerner immédiatement le montant du déficit budgétaire, avant l'explication détaillée de chaque poste.

Nous le répétons, ce déficit doit une large part de son effet à la facture sociale. Ce montant n'est absolument pas maîtrisable par notre commune. Il peut d'ailleurs paraître déraisonnable de maintenir un taux d'impôt si bas depuis tant d'années. Nous arrivons cependant chaque fois à tirer notre épingle du jeu, souvent par des circonstances qui ne doivent pas grand-chose aux mathématiques.

Les plus importantes charges cantonales, ainsi que les principaux produits d'impôts sont tous des montants provisoires, susceptibles d'être modifiés dans un sens comme dans un autre. Il ne sert donc à rien de s'alarmer pour un déficit de moins de 10 % du total des charges, sachant que l'imprécision des estimations de ces charges et de ces produits est d'un facteur bien plus élevé.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 29 novembre 2007
- vu le préavis de la Municipalité n° 25/2007
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- **d'adopter le budget communal pour l'année 2008, tel que présenté.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 novembre 2007.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  J. Ansermet

 La Secrétaire  E. Monnaert

Annexes

Budget 2008

Tableau d'amortissement

Comparaisons du compte de fonctionnement